

[Don d'arbre ou d'arbuste](#)

La Ville a pour projet le déploiement du « carré magique écologique » composé du plan SOLAMAD, d'une ferme urbaine, de la Zone d'Activités Solidaires (ZAS) et d'un schéma de verdissement. Dans ce cadre, la Ville de La Madeleine offre un arbre ou un arbuste aux habitants intéressés.

En plus de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, les arbres et arbustes sont de **grands producteurs d'oxygène**.

Ils participent à **l'amélioration de la qualité de l'air** en zone urbaine dense et aident et contribuent à la **préservation et au développement de la biodiversité**.

Les arbres et arbustes sont également un élément essentiel à la **qualité du cadre de vie** et du bien-être des habitants sur le domaine public, comme chez les particuliers.

Les agents des espaces verts se tiennent à la disposition des Madeleinois qui souhaiteraient bénéficier de **conseils pour entretenir leur patrimoine arboré**.

Les habitants intéressés peuvent également bénéficier du **don d'un arbre ou d'un arbuste** qui devra être planté sur leur propriété.

Les Madeleinois intéressés doivent se manifester **avant le 15 septembre 2022** via le formulaire ci-dessous

[Services Techniques](#)

303 rue du Président Georges Pompidou
59110 La Madeleine
France

[03 20 74 70 40](tel:0320747040)
service-technique@ville-lamadeleine.fr

À SAVOIR

Plus de **40 essences d'arbre et d'arbuste** sont proposées.

Ces espèces sont régionales et adaptées au climat et aux sols de la Région.

Les plants donnés sont d'une taille d'1,5 m maximum et d'un diamètre de 10/12 cm à 1 m.

rgba(255,255,255,1)
Publié le 09 juin 2022